



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature**

Mission Communication

Le 25 mai 2020

FLASH DGALN n° 08-2020

À l'attention de Mesdames et Messieurs

**les Préfets de région et de département,
les Directeurs régionaux de l'environnement,
de l'aménagement et
du logement,**

**Madame la directrice régionale et
interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement
d'Île-de-France**

**les Directeurs de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
les Directeurs départementaux
des territoires,
les Directeurs départementaux
des territoires et de la mer,**

**FLASH
MODIFICATION DU CALENDRIER DE LA DÉMARCHE ÉCOQUARTIER
EN 2020 – DU FAIT DE LA CRISE SANITAIRE COVID 19**

La crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19 nous impose d'adapter les modalités de mise en œuvre de la démarche ÉcoQuartier proposées dans le flash DGALN du 10 mars 2020. Notre objectif reste de mettre en application dès 2020 la nouvelle feuille de route gouvernementale pour la ville de demain, annoncée le 5 février dernier par les ministères de la Transition écologique et solidaire, et de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Il convient aujourd'hui de réaffirmer toute la pertinence de la démarche ÉcoQuartier, au moment où les acteurs de l'aménagement doivent privilégier les projets les plus durables et les plus résilients dans un contexte de relance de l'économie française.

Repenser l'aménagement à l'heure de la crise sanitaire

La crise sanitaire que nous traversons interroge les modèles d'aménagement durable du territoire, et notamment les relations entre santé, urbanisme et biodiversité.

Le projet [IsadOrA](#), porté par l'EHESP, l'a'urba et la FNAU formule à ce titre des recommandations sur l'intégration des enjeux de santé dans les opérations d'aménagement par la conception des espaces



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature**

publics, la mixité fonctionnelle et sociale des organisations urbaines, l'accessibilité aux services et notamment aux soins, mais aussi la qualité architecturale et paysagère ainsi que l'intégration de la nature en ville. Une formation sur l'urbanisme favorable à la santé sera déployée en 2021.

La démarche Écoquartier permet précisément d'inventer de nouvelles façons de concevoir, construire et gérer la ville, pour une relance durable. Le référentiel propose un cadre méthodologique global pour repenser des villes, des bourgs ou encore des hameaux plus sobres, plus résilients et plus inclusifs.

Les 81 EcoQuartiers déjà habités, les 180 ÉcoQuartiers en cours de réalisation et les plus de 230 ÉcoQuartiers en projet expérimentent des solutions qui pourront être source d'inspiration pour tous les territoires. Les approches d'évaluation et d'amélioration en continu pour diffuser les enseignements et mettre en valeur les réussites, devront être renforcées. Les outils et les méthodes seront consolidés pour faciliter les démarches des acteurs opérationnels. Afin de poursuivre l'accompagnement des acteurs engagés dans la démarche ÉcoQuartier, ses modalités d'organisation doivent être adaptées pour tenir compte des circonstances exceptionnelles vécues à l'échelle nationale.

Report des calendriers de la Campagne ÉcoQuartier et « Semaines européennes de la ville durable »

Les nouvelles dates de la campagne de labellisation ÉcoQuartier 2020 sont présentées en annexe de ce Flash DGALN ainsi que sur la plateforme ÉcoQuartier (www.ecoquartiers.logement.gouv.fr). Vous pouvez en informer dès à présent tous les porteurs de projet de votre territoire.

D'ici le 23 septembre 2020, date de clôture de la phase de candidature, les porteurs de projet devront pouvoir s'appuyer sur les correspondants ville durable, au sein des services déconcentrés, pour formaliser leur candidature. Les dossiers étant renseignés en ligne sur la plateforme ÉcoQuartier, un accompagnement à distance pourra être privilégié.

D'autre part, le mois de la ville durable qui devait se tenir en juin 2020 prévoyait l'organisation d'événements sur l'ensemble du territoire afin de sensibiliser aux enjeux de l'aménagement durable. Dans la mesure du possible, l'ensemble des animations départementales et régionales seront reportées pendant les semaines européennes du développement durable qui se tiendront du 18 septembre au 8 octobre 2020, en privilégiant des temps forts du 20 au 26 septembre 2020.

Au regard des difficultés probables à organiser des événements rassemblant plusieurs dizaines ou centaines de participants, nous encourageons la tenue d'événements dématérialisés, soit en complément, soit en alternative à des événements en présentiel. Les ateliers, les conférences, les formations ou tout autre format de sensibilisation qui s'y prêterait pourront être organisés par voie numérique.

L'ensemble de ces événements feront l'objet d'une communication sur le site de la semaine européenne du développement durable et sur la plateforme ÉcoQuartier.

Pendant la période de confinement, les outils collaboratifs et numériques ont été adoptés par de nombreux secteurs professionnels. Ils peuvent devenir un nouveau canal de diffusion de la démarche



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature**

ÉcoQuartier. Un appui national sera apporté tant pour la mise en œuvre d'outils adaptés que sur les contenus et les intervenants à mobiliser.

Par ailleurs, des rendez-vous intitulés les « cafés des correspondants ville durable » sont mis en place depuis le début du mois. Ils s'adressent à tous ceux qui portent la démarche ÉcoQuartier en service déconcentré ou qui plus largement interviennent dans le champ de l'aménagement durable. Tous les 15 jours, un sujet d'actualité sera abordé. Le format de rencontre à distance sera court et favorisera l'échange d'expérience entre les services.

Animation des réseaux en 2020

La crise sanitaire a pu fortement ralentir la dynamique des réseaux ÉcoQuartier (commissions régionales, clubs régionaux, clubs départementaux, ...), alors qu'ils demeurent essentiels dans la démarche. Nous vous proposons de relancer les échanges avec vos différents interlocuteurs autour des événements de la semaine européenne du développement durable et l'organisation des deux prochaines commissions régionales. La première se tiendra au mois de septembre 2020. Ses membres seront invités à faire un point d'étape sur les candidatures en cours dans votre région, partager les enseignements de la campagne de labellisation 2019 ou encore préparer les modalités d'examen des candidatures lors de la seconde commission régionale en décembre 2020.

En outre, il serait utile que vous puissiez réunir les experts qui interviennent dans votre région lors d'un séminaire de travail organisé en présentiel ou à distance. A la DHUP, le bureau AD4 se tient à votre disposition pour vous appuyer dans le déploiement de la démarche Écoquartier dans tous les territoires et répondre à vos éventuelles difficultés.

Le présent flash sera publié sur le site :

<http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/>

CONTACTS

Formulaire de contact : <http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/nous-contacter/>

Thomas ZAMANSKY, Chef du bureau de l'aménagement opérationnel durable (AD4) :
thomas.zamansky@developpement-durable.gouv.fr (à partir du 1^{er} juillet 2020)

Céline GUICHARD, Cheffe adjointe du bureau de l'aménagement opérationnel durable (AD4) :
celine.guichard@developpement-durable.gouv.fr

Milena RELIER, chargée de mission ÉcoQuartier en charge de l'animation des correspondants Ville Durable et de la thématique Villes et territoires inclusifs :
milena.relier@developpement-durable.gouv.fr

Fabien AURIAT, chargé de mission « label ÉcoQuartier » :
fabien.auriat@developpement-durable.gouv.fr



Annexe 1 : Calendrier de la campagne de labellisation 2020

Phase	Etape	Période	Pilotes
Candidature	Communication auprès des porteurs de projet	Dès juin	Services déconcentrés
	Pré-candidature	Avant le 15/09/2020	Services déconcentrés
	Finalisation du dossier	Avant le 23/09/2020	Porteur de projet
Expertise	Rédaction d'une note de contexte territorial	Avant le 30/09/2020	DDT(M)/UD
	Attribution des dossiers de candidature aux experts	15/09/2020 - 30/09/2020	DGALN
	Séminaires inter-experts régionaux	24/09/2020-7/10/2020	Services déconcentrés
	Expertise (visite et rapport)	01/10/2020 – 31/11/2020	Experts
Attribution des labels	Organisation de la commission ÉcoQuartier	Avant le 17/12/2020	Services déconcentrés
	Organisation de la commission nationale	Avant le 15/01/2021	DGALN
	Annonce des résultats et remise des labels	Février 2021	DGALN
	Transmission des recommandations aux porteurs de projet	Février 2021	DGALN

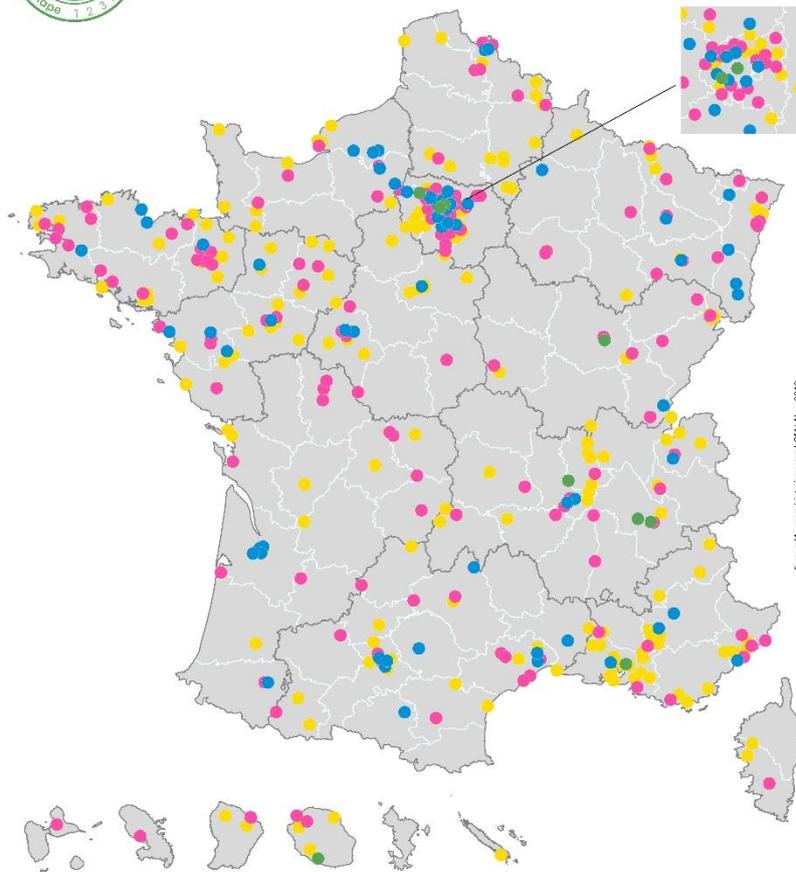
Une première réunion de la commission ÉcoQuartier est organisée au mois de septembre 2020 pour mobiliser les partenaires régionaux sur la campagne de labellisation en cours, renforcer les synergies partenariales et mettre en œuvre une stratégie locale d'analyse des dossiers à partir des orientations nationales.



Annexe 2 : carte des projets labellisés ÉcoQuartier depuis 2013



Les EcoQuartiers au 11 décembre 2019



dhup_label_eco_quartier.pdf | Nov. 2019



- Label - étape 1 [236]
- Label - étape 2 [180]
- Label - étape 3 [72]
- Label - étape 4 [9]

Source : DGALN/DHUP/AD4
Cartographie : DGALN/SAGP/SDP/BCSI



Annexe 3 : Les 4 étapes du label ÉcoQuartier

Label ÉcoQuartier – étape 1 : L'ÉcoQuartier en projet

- Le label ÉcoQuartier – étape 1 est obtenu à partir de l'engagement des porteurs de projets dans la démarche ÉcoQuartier. Cette étape correspond au démarrage de la phase d'étude du projet.
- L'inscription à cette étape passe par la signature de la charte ÉcoQuartier par les élus et les partenaires du projet, puis par l'enregistrement du projet sur la plateforme :
www.ecoquartiers.logement.gouv.fr
- Dès validation du dossier par le correspondant ville durable du département, le projet est labellisé ÉcoQuartier – étape 1 (sans attendre la remise des labels en fin d'année).

Label ÉcoQuartier – étape 2 : L'ÉcoQuartier en chantier

- Une fois les études achevées et le chantier engagé, une expertise du projet est réalisée pour vérifier l'adéquation du projet avec les 20 engagements de la charte ÉcoQuartier.
- Le label ÉcoQuartier – étape 2 est délivré par la commission nationale ÉcoQuartier sur proposition de la commission régionale ÉcoQuartier, après présentation par deux experts de leur analyse et de leurs recommandations.

Label ÉcoQuartier – étape 3 : L'ÉcoQuartier livré

- Lorsque l'ÉcoQuartier est livré (ou quasi livré), une expertise est réalisée pour l'obtention du label ÉcoQuartier – étape 3.
- Le label ÉcoQuartier – étape 3 est délivré par la commission nationale ÉcoQuartier sur proposition de la commission régionale ÉcoQuartier, après présentation par deux experts de leur analyse et de leurs recommandations.

Label ÉcoQuartier – étape 4 : L'ÉcoQuartier confirmé

- Le label – étape 4 valorise la mise en place d'une démarche d'auto-évaluation associant les habitants et les usagers du territoire, dont la finalité est l'amélioration continue du projet et la diffusion des enseignements de l'opération à d'autres porteurs de projet.
- Une fois le label ÉcoQuartier – étape 3 obtenu et plus de trois ans après l'arrivée des premiers habitants, le porteur de projet peut se porter candidat.
- Le label ÉcoQuartier – étape 4 est délivré par la commission nationale ÉcoQuartier sur proposition de la commission régionale ÉcoQuartier, après présentation par deux experts de leur analyse et de leurs recommandations.